

## Conditions particulières

N/A

## Conditions générales de vente

**Les frais de déplacement et d'hébergement** sont facturés en sus selon les frais engagés. Les transports en commun sont privilégiés.

**Les licences logicielles** éventuelles sont facturées en sus au tarif public après validation de la nécessité de leur achat par le client.

Si l'établissement auquel la facture est adressée se trouve dans un autre pays que la France au sein de l'Union Européenne la **prestation relève de la TVA du pays d'établissement de l'acheteur**. Digital Collab facture alors hors taxes et mentionne "auto-liquidation" sur ses factures. C'est alors l'acheteur qui déclare la TVA et qui doit s'en acquitter auprès de son administration fiscale.

**Toute réclamation est bienvenue**. Elle doit être adressée par écrit à votre interlocuteur habituel ou à [team@digital-collab.com](mailto:team@digital-collab.com).

### Echéances de facturation :

- Services projets (budget délimité) : 45% à la commande puis à l'avancement selon échéancier à convenir par Digital Collab avec le client.
- Services récurrents : à la commande (commande totale max. : 2 k€) ou mensuellement en fonction du service.
- Crédit de coaching, assistance : à la commande.

### Règlement :

- Prestations de service et abonnements : à 7 jours de la date de facture quel que soit le mode de règlement (prélèvement SEPA, virement, CB...).
- Le client est bienvenu à tout moment pour solliciter un délai spécifique.
- Commandes incluant du matériel : le règlement doit être effectué pour donner suite à la commande

Certains services habituellement facturés mensuellement sont proposés sous forme d'abonnement annuel par Digital Collab par souci de simplification et sous réserve de modification (réduction ou augmentation) par l'éditeur pouvant intervenir en cours de contrat, laquelle serait alors appliquée par Digital Collab à son client (en cas de hausse comme de baisse).

Les **formations** peuvent être prises en charge par votre OPCO au titre du budget de formation continue. Digital Collab est enregistré comme organisme de formation sous le numéro de déclaration d'activité 32 59 09109 59 auprès du préfet de région Hauts-de-France. Digital Collab met tout en oeuvre pour réaliser, aussi efficacement que possible, le dossier OPCO le plus qualitatif possible, quel que soit l'OPCO.

Le client s'engage à :

- Fournir toutes les informations demandées par Digital Collab dans le cadre de la réalisation et du suivi des dossiers OPCO.
- Opérer les actions nécessaires au financement, selon les indications de Digital Collab.
- Régler directement les factures à Digital Collab et assurer son propre financement par son OPCO pour assurer le délai de règlement le plus faible possible de la part de l'OPCO.

**Le logo du client** peut être affiché sur les supports de communication de Digital Collab tels que site web et supports de présentation, hors publicités.

### Annulation par le client :

- Report d'une prestation à une date ferme, convenue avant la date de prestation prévue : il donne lieu à facturation des frais engagés dont le remboursement ou le report ne peut être obtenu par Digital Collab.
- Annulation d'une prestation ou report sans date ferme :
  - Lorsque l'annulation d'une journée intervient entre 2 et 10 jours ouvrés avant la date d'intervention prévue, elle donne lieu à facturation d'un forfait de 650 € H.T. outre les frais engagés dont le remboursement ne peut être obtenu par Digital Collab. En cas d'intervention inférieure à 1 journée, le forfait est facturé à proportion du temps d'intervention prévu (1 jour = 8 heures).
  - Lorsque l'annulation d'une journée intervient moins de 2 jours ouvrés avant la date d'intervention prévue, elle donne lieu à facturation totale de la prestation prévue, outre les frais engagés dont le remboursement ne peut être obtenu par Digital Collab.

### Annulation par Digital Collab :

- Pour cause de maladie ou accident de l'intervenant ou pour toute raison relevant de la responsabilité de Digital Collab : la prestation est reportée en fonction de la disponibilité des deux parties et les frais engagés sont à la charge de Digital Collab.
- A cause d'un événement ou d'une situation n'incombant pas à Digital Collab (exemple : impossibilité de voyager dans les conditions prévues pour des causes telles que grèves, annulation de train ou d'avion, etc.) : la prestation n'est pas facturée. Digital Collab s'engage à demander le remboursement l'ensemble des frais engagés. Tous les frais ne pouvant faire l'objet d'un

remboursement seront à la charge du client.

En cas de **retard de paiement**, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. De convention expresse et sauf report particulier accordé par nos services, le défaut de paiement de nos factures à l'échéance entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues quel que soit le mode de règlement prévu et l'application de pénalités au taux suivant : le calcul minimum augmenté de 10 points avec un maximum de 12%. (à défaut du taux légal : base taux de refinancement de la BCE)

**Escompte** : pas d'escompte en cas de paiement anticipé.

**Résiliation des abonnements.** La résiliation des abonnements intervient sur simple demande. À partir de la réception de la demande de résiliation par Digital Collab, seront facturés :

1. Le mois en cours au moment de la demande, s'il n'a pas déjà été facturé.
2. Le mois suivant.